

Protocole d'urgence - Environnement :

Glissement de terrain

Un glissement de terrain, aussi appelé coulée de boue ou de débris, peut survenir n'importe où au Québec sur des terrains en pente.

Être bien préparée

1. Rester informée des conditions météorologiques et des avis s'appliquant à la région.
2. Suivant la géomorphologie (étude des formes du relief et des processus qui peuvent les modifier) de la région, obtenir une expertise des environs pour connaître les risques de glissement de terrain.
3. Identifier des lieux de rassemblement sécuritaires. Valider les informations du *protocole de Rassemblement et de dénombrement des participantes*.
4. Rester à l'affût des signes précurseurs de glissement de terrain et savoir les reconnaître (ex. : fissures ou renflements dans une pente, écoulement inhabituel d'eau sur une pente, éboulement anormal de petites roches dans une pente, etc.).
5. Savoir avec qui communiquer rapidement en cas d'apparition de signes précurseurs (services d'urgence, sécurité civile, etc.). Valider les informations du *protocole de collecte et d'analyse de l'information*.

En situation d'urgence

1. À l'extérieur, s'éloigner rapidement de la trajectoire probable du glissement de terrain.
2. À l'intérieur, quitter le bâtiment si c'est possible de le faire sécuritairement, sinon s'éloigner au maximum de l'endroit d'où provient le glissement de terrain et s'abriter sous un meuble solide.
3. Communiquer avec une responsable du site et rester loin des berges, des arbres, des câbles électriques et des poteaux.
4. Réunir les participantes à un point de rassemblement et procéder au comptage.
5. Si nécessaire, mettre à exécution le *protocole d'évacuation de site*. Au besoin, mettre à exécution le *protocole de gestion de crise*.

Après l'intervention

1. Attendre l'autorisation du responsable ou des autorités compétentes avant de regagner le site.
2. Remplir un rapport d'incident ou d'accident.
3. Mettre à exécution le *protocole de retour sur l'évènement*.